

Bienvenue à la Ferme

Produits de la ferme



PRESENTATION

Bienvenue à la Ferme est une marque créée en 1988 par le réseau des Chambres d'Agriculture. Elle s'adresse aux agriculteurs qui développent la vente de produits de la ferme et des activités d'accueil sur leurs exploitations. Aujourd'hui, avec près de 6000 agriculteurs adhérents, Bienvenue à la Ferme est le leader de l'accueil et de la vente à la ferme en France.

Ce réseau a structuré un ensemble de prestations sous quatre thématiques : gastronomie, hébergement, loisirs-découverte et services ce qui représente au total 16 formules d'accueil et de service. La marque Bienvenue à la Ferme vise à :

- satisfaire les attentes des consommateurs en terme d'authenticité, de détente dans un environnement naturel et préservé,
- faire connaître le métier d'agriculteur et la réalité de l'activité agricole,
- valoriser les produits des exploitations et les savoir-faire des agriculteurs,
- préserver le patrimoine agricole et rural.

MODALITES D'ADHESION

Le candidat à la marque Bienvenue à la Ferme fait sa demande au relais départemental. Une rencontre sur le lieu d'accueil est programmée afin de vérifier la conformité de l'activité avec le cahier des charges Bienvenue à la Ferme. Si tel est le cas et une fois le dossier de demande de labellisation complété, la Commission d'Agrément Bienvenue à la Ferme se réunit et statue. Tout nouvel adhérent est alors intégré aux démarches du réseau : promotion, communication...

Les membres du réseau BIENVENUE A LA FERME pourront accéder à l'agrément Qualité Hérault par une procédure simplifiée.

CRITERES DE LABELLISATION

Pour adhérer à Bienvenue à la Ferme – Produits de la ferme, l'agriculteur doit

- Répondre aux conditions d'affiliation au régime social agricole des chefs d'exploitation et cotiser à l'AMEXA.
- Exercer l'activité d'accueil ou de service sur l'exploitation,
- Proposer un cadre accueillant et soigné
- Respecter le cahier des charges « Produits de la ferme » (principaux critères) :
Proposer à la vente les produits fermiers de l'exploitation (traçabilité maîtrisée). La vente des produits fermiers de l'exploitation doit représenter plus de 51 % du chiffre d'affaire des produits vendus dans l'espace de vente. Commercialiser en direct ses produits soit sur son exploitation dans un local identifié à cet effet, soit sur des marchés, soit en livraison à domicile, soit sur un point de vente individuel situé en dehors de l'exploitation, soit sur un point de vente collectif (sous certaines conditions). Porter à la connaissance de la clientèle l'origine des produits. Accueillir sa clientèle pour une visite de l'exploitation. Assurer un accueil de qualité.
- Valoriser la marque Bienvenue à la Ferme

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Engagement annuel

CONTACTS

Chambre d'Agriculture de l'Hérault – Bienvenue à la Ferme– Mas de Saporta – Bât A – CS10010 – 34875 Lattes.

Tél : 04 67 20 88 57 ou 04 67 20 88 47. Port. 06 18 36 83 06

Email : ehret@herault.chambagri.fr

EN RESUME

Bienvenue à la Ferme permet de valoriser les produits et les prestations proposés par les agriculteurs et ainsi de toucher un public de plus en plus nombreux, à la recherche de produits de qualité et d'authenticité.

HÉRAULT TOURISME
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE

Maison du Tourisme,
Avenue des Moulins,
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : +33 (0)4 67 67 71 71
herault-tourisme.com
adt-herault.fr



@HeraultTourismePro